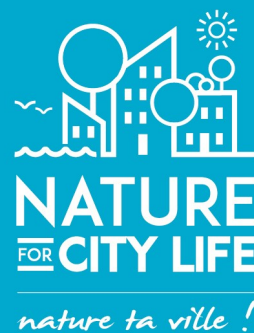


PLAN DE VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Ville de Montpellier



Impliquer les citoyens dans la végétalisation de leur ville est un moyen pour que l'action soit acceptée et appropriée par le plus grand nombre. Certes encadrée par la municipalité, l'apport des citoyens s'ajoute aux efforts des collectivités dans le domaine de la nature en ville.

→ CADRE DE L'ACTION

Le plan de végétalisation participative se déroule sous le giron du plan « Montpellier, Cité Jardins ». CE dernier poursuit trois grands thèmes : l'amélioration du cadre de vie, la création de lien social et la lutte contre le réchauffement climatique.

Outre la végétalisation participative, « Montpellier, Cité Jardins » se propose de développer les jardins partagés et les jardins familiaux, et de préserver et étendre les espaces verts existants afin de créer des trames vertes urbaines.

→ OBJECTIF

A travers le plan de végétalisation participative, la Ville souhaite impliquer les citoyens dans la végétalisation de la ville, sensibiliser le grand public et les scolaires au thème de la nature en ville, permettre de retisser des relations sociales à l'échelle du quartier et favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants.

→ DESCRIPTION

Le plan de végétalisation participative comporte deux volets. Le premier consiste à la plantation de 1 000 arbres avec les habitants et en collaboration avec l'association « 1 million d'arbres » chaque automne et chaque printemps.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de
Montpellier



SERVICES ASSOCIÉS

Direction Paysage et Biodiversité, Direction de la Communication, Direction du Protocole

PARTENARIAT TECHNIQUE

Association « 1 million d'arbres »

DÉBUT DU PROJET : 2019

BUDGET : 200 000€

Ce projet implique aussi bien les scolaires que le grand public. Les essences choisies sont toutes méditerranéennes.

Le second volet crée un permis de végétaliser. Il permet aux habitants qui le souhaitent d'obtenir une jardinière en bois, de découper un morceau de trottoir afin de planter une plante grimpante ou encore de végétaliser les pieds d'arbres.

L'ouverture à la végétalisation se fait progressivement, quartier par quartier. Les personnes souhaitant y participer doivent remplir un Bon de végétalisation soumis à acceptation en mairie. La Ville fournit le matériel (supports de croissance, jardinière et la plante) et prend en charge les petits travaux telle que la percée du trottoir en cas de microfleurissement. Néanmoins, les habitants s'engagent à planter et entretenir correctement le végétal, à ne pas gêner la circulation sur le trottoir ou encore à masquer tout élément de signalisation routière. Enfin, lors d'un microfleurissement, les espèces végétales sont choisies dans un catalogue d'essences proposées par la Ville.

→ QUELS RESULTATS ?

Le Permis de végétaliser a un succès important. Plus de 250 permis ont été délivrés au printemps 2019 pour le lancement de l'opération dans les 3 quartiers-pilotes. En 2020, trois nouveaux quartiers ont été ouverts à la végétalisation participative.

Cela engendre une augmentation du patrimoine arboré de la ville et permet de renouer avec le caractère méditerranéen de la ville. En effet, implanter une plante grimpante devant une façade est un trait caractéristique de la végétalisation des villes méditerranéennes.

Ce type d'actions relève de deux motivations essentielles. Il s'agit tout d'abord d'accueillir la biodiversité locale en multipliant les essences plantées et de favoriser l'action des pollinisateurs. Enfin, ces plantations participent de la régulation locale du climat. Le végétal est, en effet, un excellent régulateur thermique limitant les îlots de chaleur urbain et rafraîchissant l'air.



Projet financé avec le concours de l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Provence-Alpes-Côte d'Azur
avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).

POUR ALLER PLUS LOIN

Capitale française de la biodiversité. Climat : la nature source de solutions : <http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/cfb2020-recueil-actions.pdf>

Site de la Ville de Montpellier–Bon de végétalisation : www.montpellier.fr/4396-bon-de-vegetalisation.htm

Contact : Mairie de Montpellier, Direction Paysage et Biodiversité
dpb@ville-montpellier.fr, 04 67 20 99 00



Nature For City Life, c'est quoi ? Ce projet vise à développer et renforcer la nature en ville pour s'adapter face aux changements climatiques par l'information, la formation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la ville : élus techniciens du public et du privé, habitants, scolaires...

Il est piloté par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec les Métropoles Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée et Nice-Côte d'Azur, la Ville de Marseille, Aix-Marseille Université et les associations AtmoSud et Bureau des Guides du GR2013.

Programme LIFE16GICFR000099

